

LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

- ? Vous pouvez bénéficier de la procédure de traitement des situations de surendettement si vous n'arrivez plus à rembourser vos dettes.
- ? Vous devez vous adresser à la Commission de surendettement des particuliers.
- ? Il existe une Commission de surendettement des particuliers dans chaque département.
- ? Dans l'Indre, la Commission est située à l'adresse suivante :

Commission de surendettement des particuliers

Bâtiment B

Centre Colbert -1 Place Colbert,

36000 Châteauroux

Tél. : 02 54 60 55 00

